



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### Adoption du budget et du programme triennal des immobilisations

(Article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19)

---

L'adoption du budget de l'année 2019 et du programme triennal des immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 est inscrit à l'ordre du jour d'une séance extraordinaire à être tenue le **mardi 18 décembre 2018** à l'hôtel de ville, à compter de 19 h. À cette occasion, les délibérations et la période de questions réservées aux personnes présentes porteront exclusivement sur ces sujets.

L'hôtel de ville est situé au 1960, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare.

Nathaly Rayneault, avocate, oma  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux